

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro

2020 - 09

Mars

SOMMAIRE

**Commission permanente du Conseil Départemental
Réunion du 3 février 2020**

Déplacement de Conseillers départementaux au Salon International de l'Agriculture 2020	7	Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de réhabilitation de 42 logements situés rue Victor Hugo à Cappelle-la-Grande pour un montant total de 949 795 € - Contrat de prêt n° 103616	28
Désignations des représentants du Département dans divers instances ou organismes	9		
Reconduction des dispositifs Aides d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI)	15	Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de construction de 28 logements situés rue des Frères Hollebecque à Wervicq-Sud pour un montant total de 2 224 608 € - Contrat de prêt n° 103734	31
Demande de garantie départementale simplifiée PARTENORD HABITAT : opération de construction de 5 logements situés rue Achille Andris à Somain pour un montant total de 359 000 € - Contrat de prêt n° 103324	19		
Demande de garantie départementale simplifiée PARTENORD HABITAT : opération d'acquisition-amélioration de 9 logements situés rue Achille Adris à Somain pour un montant total de 613 000 €- Contrat de prêt n° 103611	22	Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération d'acquisition-amélioration d'un logement situé 14 ruelle Saint-Sauveur à Hellemmes-Lille pour un montant total de 108 886 € - Contrat de prêt n° 103458	34
Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de construction de 13 logements situés rue de Neuville à Tilloy-lez-Cambrai pour un montant total de 668 000 € - Contrat de prêt n° 103336	25	Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de construction de 120 logements situés rue Baudouin IX à Villeneuve d'ascq pour un montant total de 6 650 169 € - Contrat de prêt n° 103569	37

Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération d'acquisition en VEFA de 5 logements situés 27 rue Léon Six à Bousbecque pour un montant total de 410 500 € - Contrat de prêt n° 103872	40	Cession amiable de l'immeuble dénommé « Inspection Académique » sis à Lille 1-3-5 rue Claude Bernard et 16-18 rue Malus au profit de la SAS BECI	71
Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de renégociation de 226 lignes de prêts, déjà garantis par le Département et initialement inscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant total de 224 787 690,91 €	43	Contribution 2020 au financement du GIP/MDPH et conclusion des conventions financières	73
Demande de garantie par PARTENORD HABITAT pour un emprunt de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif pour financer ses investissements d'opérations neuves ou acquis améliorés	46	Adhésion du Département du Nord au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour l'année 2020	78
Demande de garantie du CAUE pour un emprunt de 633 000 € souscrit par la « SCI 98 rue des Stations » à Lille auprès du Crédit Agricole pour la mise aux normes du bâtiment 98 rue des Stations à Lille	49	Lancement de l'Appel à Initiatives Phosphor'âge 2020 : « Bien vieillir en préservant son autonomie »/Lancement de l'Appel à Projets « Soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif »	80
Subvention d'équilibre à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN) - Avenant à la convention - Exercice 2020	52	Conclusion de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le champ du Handicap	82
Convention d'études et de recherche sur le bras robotisé JACO® entre le Département, la M.D.P.H. et l'AFMTELETHON	54	Convention individuelle de prise en charge des personnes adultes en situation de handicap dans les établissements situés en Belgique et avenant	85
Vente d'une parcelle bâtie	56	Convention de partenariat sur le logement indigne avec la ville de Douai	88
Conventions de servitudes	59	Convention dans le cadre de la stratégie pauvreté Bassin Minier avec l'Association Wimoov	90
Acquisitions routières et/ou indemnités des propriétaires - Autres acquisitions	63	Programmation 2020 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges	92

Désaffectation d'une partie des terrains et bâtiments du collège Chasse Royale à Valenciennes	94	Transfert du domaine public départemental dans le domaine public des communes de Steenvoorde et de Terdeghem de plusieurs sections des RD 18, 947 et 948	122
Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : le Forum antique de Bavay, le Musverre, le musée départemental de Flandre et le Forum départemental des Sciences	96	Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion départementale	124
Adhésion du Forum départemental des Sciences à l'association Ombelleliscience pour l'année 2020	99	Appel à projets « les Rendez-vous Nature 2020 »	126
Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs de la Scène nationale Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras dite « Le Tandem »	101	Politique de l'Habitat et du Logement : Soutien à l'ingénierie portée par les territoires	132
Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » en faveur du Département du Nord	109	Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositifs Nord Equipement Habitat Solidarité et J'Amén'Age 59 : demandes des aides des particuliers	136
Attribution de subventions aux organisateurs de manifestations sportives et de bourses départementales en faveur des sportifs nordistes de haut niveau	111	Politique de la Ville : autorisation à signer les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA - Fourmies) et de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM - Le Quesnoy)	139
Trajectoire Voirie 2016-2020 - Voie nouvelle - Contournement ouest de Caudry - Communes de Caudry, Fontaine-au-Pire et Beauvois-en-Cambrésis - Approbation du partenariat financier avec la Commune de Caudry et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour la réalisation du projet	118		
Trajectoire Voirie 2016 - 2020 - Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une treizième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal	120		

DECISIONS
COMMISSION PERMANENTE
DU 3 FEVRIER 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Déplacement de Conseillers départementaux au Salon International de l'Agriculture 2020

DECIDE à l'unanimité:

- de donner mandat spécial à Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe, pour leur déplacement à Paris le mardi 25 février 2020, dans le cadre de l'inauguration du stand du Département du Nord au Salon International de l'Agriculture et de prendre en charge directement les frais de transport liés à ce déplacement ;
 - de donner mandat spécial à Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la ruralité, l'environnement, le développement durable, l'eau et l'assainissement et à Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des relations internationales, relations européennes pour représenter le Département du Nord sur le Salon du 24 au 26 février 2020 et pour lesquels les frais de transport, hébergement et restauration seront pris en charge.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 47.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292065-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 10 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Désignations des représentants du Département dans divers instances ou organismes

Vu le rapport DAJAP/2020/7

Vu l'amendement ci-annexé,

DECIDE à l'unanimité:

1) Pour les désignations qui incombent au Conseil départemental :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint en annexe 1.

2) Pour la désignation au sein des Conseils d'administration des collèges des premières personnalités qualifiées :

- de donner un avis favorable aux propositions de désignation présentées par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et reprises en annexe 2 ci-jointe ;

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Monsieur LEFEBVRE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**COMMISSION PERMANENTE
REUNION DU 03 FÉVRIER 2020**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAJAP/2020/7

OBJET : Désignations des représentants du Département dans divers instances ou organismes

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Permanente du Conseil Départemental, réunie le 18 novembre 2019, a autorisé la mise en place d'une co-maitrise d'ouvrage entre Partenord Habitat et le Département du Nord en vue de l'opération de construction de la Maison Enfance Famille de l'Avesnois et de logements neufs à Aulnoye-Aymeries et a autorisé, dans ce cadre, la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage par le Président du Conseil départemental (Délibération DB/2019/434).

L'article 6 de la convention prévoit la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'un jury ad hoc composés de membres représentants Partenord et le Département.

La délibération du 18 novembre 2019 n'ayant pas désigné les représentants du Département à cette CAO, il est par conséquent proposer de compléter le rapport DAJAP/2020/7 afin de permettre la représentation du Département à la réunion de la CAO qui a été programmée le 13 février 2020.

Il convient donc de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants choisis parmi les membres de la commission d'appel d'offres du Département du Nord. Pour éviter tout risque de conflits d'intérêts, il est proposé de ne pas désigner les membres de la commission d'appel d'offres qui siègent également au conseil d'administration de Partenord Habitat.

Les membres de cette commission d'appel d'offres sont également membres du jury de concours en application du même article 6 de la convention.

DISPOSITIF

Le deuxième alinéa des propositions de décisions est modifié comme suit :

- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord



REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord

ORGANISMES	TEXTES DE REFERENCE	Durée du mandat	NOMBRE DE REPRESENTANTS	REPRESENTANTS DESIGNES	REPRESENTANTS DESIGNES à la Commission Permanente du 03/02/2020
<p align="center">Commission départementale de la sécurité routière</p> <p align="right">dernière désignation : 12/12/2016</p>	<p align="center">Code de la Route, articles R.411-10 à R.411-12 Arrêté préfectoral du 19/01/2017</p>	<p align="center">3 ans</p>	<p align="center">"Commission Départementale" 2 représentants titulaires 2 représentants suppléants</p> <p align="center">"à la formation spécialisée fourrières automobiles" 1 représentant titulaire 1 représentant suppléant</p> <p align="center">"à la formation spécialisée organisations de manifestations sportives" 1 représentant titulaire 1 représentant suppléant</p>	<p align="center">Titulaires : M. Arnaud DECAAGNY M. Nicolas SIEGLER</p> <p align="center">Suppléants : M. Yves DUSART Mme Françoise DEL PIERO</p> <p align="center">"à la formation spécialisée fourrières automobiles" Titulaire : Mme Françoise DEL PIERO et Suppléant : M. Yves DUSART</p> <p align="center">"à la formation spécialisée organisations de manifestations sportives" Titulaire : M. Nicolas SIEGLER Suppléant : M. Yves DUSART</p>	<p align="center">Titulaires : M. Arnaud DECAAGNY Mme Françoise DEL PIERO</p> <p align="center">Suppléants : M. Luc MONNET Mme Annie LEYS</p> <p align="center">"à la formation spécialisée fourrières automobiles" Titulaire : Mme Françoise DEL PIERO Suppléant : M. Luc MONNET</p> <p align="center">"à la formation spécialisée organisations de manifestations sportives" Titulaire : Mme Françoise DEL PIERO Suppléant : Mme Annie LEYS</p>
<p align="center">Commission d'Appel d'Offres Département du Nord - PARTENORD</p>	<p align="center">Délibération DB/2019/434 du 18 novembre 2019 Convention du 10 décembre 2019</p>	<p align="center">Suit le sort du mandat</p>	<p align="center">Les membres de la CAO sont également membres du Jury de Concours</p> <p align="center">3 représentants titulaires 3 représentants suppléants</p>	<p align="center">sont désignés à la CAO : <i>Non membres du Conseil d'administration de Partenord</i></p> <p align="center">Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Luc MONNET</p> <p align="center">Titulaires : Mme Annie LEYS M. Jean-Marc GOSSET M. Bertrand RINGOT M. Bernard BAUDOUX</p> <p align="center">Suppléants : M. Maxime CABAYE M. Jean-Noël VERFAILLIE Mme Marie CIETERS M. Michel LEFEBVRE</p>	<p align="center">Titulaires : M. Luc MONNET Mme Annie LEYS M. Bernard BAUDOUX</p> <p align="center">Suppléants : M. Jean-Marc GOSSET Mme Marie CIETERS M. Michel LEFEBVRE</p>

**DESIGNATIONS PAR LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DES PERSONNALITES QUALIFIEES
AU SEIN DES COLLEGES PUBLICS
AVIS DU DEPARTEMENT**

ETABLISSEMENTS	TEXTES DE REFERENCE	Durée du mandat	NOMBRE DE PERSONNALITES QUALIFIEES	PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNES - RENOUVELLEMENT 2018-2021
Collège Public Bayard à Denain	Code de l'éducation, articles R.421-34 Fiche de proposition du 02/12/2019	2018-2021	<u>au Conseil d'administration :</u> 1 personnalité qualifiée <i>Nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i>	Après avis de l'Assemblée délibérante du Département du Nord <u>En qualité de personnalité qualifiée :</u> Mme Sabrina HASSOUNA
Collège Public Turgot à Denain	Code de l'éducation, articles R.421-34 Fiche de proposition du 02/12/2019	2018-2021	<u>au Conseil d'administration :</u> 1 personnalité qualifiée <i>Nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i>	Après avis de l'Assemblée délibérante du Département du Nord <u>En qualité de personnalité qualifiée :</u> M. Gauthier MARCANT

**PERSONNALITES QUALIFIEES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES
COMPRENANT DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Collège Public Jean Rostand à Sains-du-Nord	Code de l'éducation, articles R.421-34	2018-2021	<u>au Conseil d'administration :</u> 2 personnalités qualifiées <i>Une nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i> <i>la seconde nommée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du Canton</i>	Décision de l'Assemblée délibérante du Département du Nord <u>En qualité de 2nde personnalité qualifiée :</u> Mme Laurence WATTEAU
---	--	-----------	---	--

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292077-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Reconstitution des dispositifs Aides d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI)

Vu le rapport DAT/2020/30

Vu l'erratum ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

Actions d'Intérêt Local (AIL)

- de reconduire les modalités d'attribution des Aides d'Intérêt Local ;
- d'augmenter l'enveloppe cantonale à 0,85 € / habitant ;
- d'actualiser les montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale conformément à l'annexe n° 1 ci-jointe ;

Fonds Départemental d'Intervention (FDI)

- de reconduire les modalités d'attribution des aides du Fonds Départemental d'Intervention ;
 - de fixer les enveloppes de ce fonds à hauteur de 340 000 € en fonctionnement et de 25 000 € en investissement.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 50.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de M. DRIEUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe n°1 - Répartition des enveloppes communales		
Canton	Population légale au 1er janvier 2020 (date de référence statistique : 1er janvier 2017)	
	Population cantonale (Population totale)	Enveloppe cantonale (arrondie à l'euro)
Aniche	60 408	51 347 €
Annoeullin	78 146	66 424 €
Anzin	52 358	44 504 €
Armentières	66 264	56 324 €
Aulnoye-Aymeries	52 448	44 581 €
Aulnoy-lez-Valenciennes	53 991	45 892 €
Avesnes-sur-Helpe	60 293	51 249 €
Bailleul	53 256	45 268 €
Cambrai	57 941	49 250 €
Le Cateau-Cambrésis	53 345	45 343 €
Caudry	52 841	44 915 €
Coudekerque-Branche	50 531	42 951 €
Croix	76 151	64 728 €
Denain	70 491	59 917 €
Douai	63 703	54 148 €
Dunkerque-1	51 907	44 121 €
Dunkerque-2	51 312	43 615 €
Faches-Thumesnil	78 092	66 378 €
Fourmies	54 703	46 498 €
Grande-Synthe	60 431	51 366 €
Hazebrouck	59 702	50 747 €
Lammersart	70 989	60 341 €
Lille-1	74 769	63 554 €
Lille-2	70 027	59 523 €
Lille-3	71 908	61 122 €
Lille-4	70 069	59 559 €
Lille-5	73 729	62 670 €
Lille-6	77 567	65 932 €
Marly	63 759	54 195 €
Maubeuge	65 219	55 436 €
Orchies	54 997	46 747 €
Roubaix-1	74 785	63 567 €
Roubaix-2	73 377	62 370 €
Saint-Amand-les-Eaux	58 546	49 764 €
Sin-le-Noble	69 905	59 419 €
Templeuve	80 021	68 018 €
Tourcoing-1	66 550	56 568 €
Tourcoing-2	76 256	64 818 €
Valenciennes	55 108	46 842 €
Villeneuve-d'Ascq	74 447	63 280 €
Wormhout	54 913	46 676 €
TOTAL	2 635 255	2 239 967 €

COMMISSION PERMANENTE
REUNION DU 3 FEVRIER 2020
ERRATUM AU RAPPORT N°DAT/2020/30 (dossier n°3)

Objet : Reconstitution des dispositifs Aides d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI)

C'est par erreur qu'une annexe 2 ayant pour titre « Informations relatives aux actions d'intérêt local » a été jointe au rapport DAT/2020/30. Ce document, qui ne fait pas partie de la décision à prendre, est donc matériellement retiré du dossier de séance.

La Direction des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public
Service Assemblées et Contrôle de la Légimité

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292238-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée PARTENORD HABITAT : opération de

construction de 5 logements situés rue Achille Andris à Somain pour un montant total de 359 000 € -
Contrat de prêt n° 103324.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 359 000 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103324 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 5 logements situés rue Achille Andris à Somain.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292237-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée PARTENORD HABITAT : opération

d'acquisition-amélioration de 9 logements situés rue Achille Adris à Somain pour un montant total de 613 000 €- Contrat de prêt n° 103611.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 613 000 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103611 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 9 logements situés rue Achille Adris à Somain.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292239-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de

construction de 13 logements situés rue de Neuville à Tilloy-lez-Cambrai pour un montant total de 668 000 € - Contrat de prêt n° 103336.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 668 000 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103336 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 13 logements situés rue de Neuville à Tilloy- Lez-Cambrai.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292240-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de

réhabilitation de 42 logements situés rue Victor Hugo à Cappelle-la-Grande pour un montant total de 949 795 € - Contrat de prêt n° 103616.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 949 795 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103616 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 42 logements situés rue Victor Hugo à Cappelle-la-Grande.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292241-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de

construction de 28 logements situés rue des Frères Hollebecque à Wervicq-Sud pour un montant total de 2 224 608 € - Contrat de prêt n° 103734.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 224 608 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103734 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 28 logements situés rue des Frères Hollebecque à Wervicq-Sud.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292242-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération

d'acquisition-amélioration d'un logement situé 14 ruelle Saint-Sauveur à Hellemmes-Lille pour un montant total de 108 886 € - Contrat de prêt n° 103458.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 108 886 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103458 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration d'un logement situé rue 14 ruelle Saint Sauveur à Hellemmes-Lille.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292243-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de

construction de 120 logements situés rue Baudouin IX à Villeneuve d'Ascq pour un montant total de 6 650 169 € - Contrat de prêt n° 103569.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 650 169 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103569 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 120 logements situés rue Baudouin IX à Villeneuve d'Ascq.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292244-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération

d'acquisition en VEFA de 5 logements situés 27 rue Léon Six à Bousbecque pour un montant total de 410 500 € - Contrat de prêt n° 103872.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 410 500 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103872 constitué de 3 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 5 logements situés 27 rue Léon Six à Bousbecque.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.1

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292036-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie départementale simplifiée - PARTENORD HABITAT : opération de

renégociation de 226 lignes de prêts, déjà garantis par le Département et initialement inscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant total de 224 787 690,91 €.

Vu le rapport DFCG/2020/18

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt détaillé ci-dessous,

DECIDE à l'unanimité:

- de réitérer la garantie du Département du Nord pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, d'un montant total de 224 787 690,91 €, initialement contractée par PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'emprunteur »), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 11/11/2019 est de 0,75 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 53.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion

1.1

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292245-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie par PARTENORD HABITAT pour un emprunt de 5 000 000 € auprès du

Crédit Coopératif pour financer ses investissements d'opérations neuves ou acquis améliorés.

Vu le rapport DFCG/2020/21

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 000 000 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat – PARTENORD HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès du Crédit Coopératif, afin de financer ses investissements d'opérations neuves ou acquis améliorés, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Prêt auprès du Crédit Coopératif	
Type de produit	Prêt à taux fixe
Montant total	5 000 000 €
Versement des fonds	Avant le 19/04/2020
Frais de dossier	0,07 % du montant emprunté
Garantie	100 % par le CD 59
Durée	20 ans
Taux d'intérêt	0,82 %
Amortissement du capital	Echéances constantes
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Périodicité	Trimestrielle

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants à la délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 54.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames LECHNER et VANPEENE, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, DASSONVILLE, GOSSET et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Messieurs SIEGLER, PICK et HIRAUX, Mesdames SANCHEZ et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

1.2

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292034-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 5 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Demande de garantie du CAUE pour un emprunt de 633 000 € souscrit par la "SCI 98 rue des

Stations" à Lille auprès du Crédit Agricole pour la mise aux normes du bâtiment 98 rue des Stations à Lille.

Vu le rapport DFCG/2020/21

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 633 000 €, souscrit par la « SCI 98 rue des Stations » à Lille (ci-après désigné « l'Emprunteur »), auprès du Crédit Agricole afin de financer ses travaux de rénovation des locaux du CAUE au 98 rue des Stations à Lille, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Prêt auprès du Crédit Agricole	
Type de produit	Prêt à taux fixe
Montant total	633 000 €
Date de déblocage	3 mois a/c date émission du contrat
Frais de dossier	0,25 % du montant emprunté
Garantie	50 % par le CD 59
Durée	15 ans
Taux d'intérêt	1,05 %
Amortissement	Echéances constantes
Périodicité	Mensuelle

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants à la délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 54.

Monsieur PLOUY est Président du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE), Mesdames CIETERS et ZOUGGAGH sont membres du conseil d'administration de cette association. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEVOS avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

1.2

Messieurs CADART et WILMOTTE (membres du conseil d'administration du CAUE) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DECAGNY et Madame DEZITTER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

40 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292035-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 10 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Subvention d'équilibre à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN)

- Avenant à la convention - Exercice 2020

Vu le rapport DAJAP/2020/13

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN), une subvention annuelle de 713 430 € en 2020, le montant de la subvention de l'exercice 2021, également estimé à 713 430 €, sera fixé lors de l'adoption du budget de l'exercice considéré ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom du Département, avec l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN), un avenant à la convention triennale modifiant les droits et obligations réciproques des parties tels qu'énoncés au rapport et rédigé dans les termes du projet joint à celui-ci ;
- et plus généralement accomplir toute formalité et signer tous actes et documents en exécution de la délibération et de cette convention ainsi modifiée.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 56.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292031-CC-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Convention d'études et de recherche sur le bras robotisé JACO® entre le Département, la M.D.P.H. et l'AFMTELETHON

Vu le rapport MGPS/2020/53

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes de la convention d'études et de développement entre le Département du Nord, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'AFMTELETHON relative aux bras robotisés d'assistance à la personne jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 57.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292483A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 6 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Vente d'une parcelle bâtie.

Vu le rapport DAI/2020/37

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de la parcelle bâtie, 19 chemin des Alliés à Beuvrages, section AB n° 007 pour 380 m², achetée en 2006 dans le cadre du contournement nord de Valenciennes mais non affectée au projet ;
- d'approuver la mise en vente des terrains bâtis aux conditions reprises dans le tableau ci-joint (annexe I), au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droits ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe I si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires à l'acquisition ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33003OP002 ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou l'objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 58.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE I – VENTE DE PARCELLE BATIE

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>BEUVRAGES</p> <p>Section AB n° 007 pour 380 m²</p> <p>M. L-P 59192 BEUVRAGES</p>	<p>Le Département a acquis, par opportunité, le 3 novembre 2006, dans le cadre du contournement nord de Valenciennes, l'immeuble à usage d'habitation sis à Beuvrages, au prix de 113 000 €</p> <p>Le bâtiment n'a finalement pas été utile au projet. Il a subi de nombreuses dégradations, incendie, inondation, mэрule. Cet immeuble aujourd'hui vacant a été muré. Le coût de sa déconstruction a été estimé à 53 000 € environ en 2016.</p> <p>Le Département a été destinataire d'une 1^{ère} offre, du même acquéreur, à 4 000 € à laquelle il n'avait pas été donné une suite favorable</p>	<p>Ancienne maison à usage d'habitation, sur une parcelle de 380 m², de construction 1900, avec une lourde réhabilitation à prévoir (planchers, toiture, menuiseries, sanitaires, électricité). Classement au plan local d'urbanisme en zone UB, zone urbaine mixte, périphérique au centre-ville, affectée à l'habitat, aux commerces, services, bureaux et activités</p> <p><u>Observation :</u> L'acquéreur souhaite, par cette acquisition, réaliser l'extension de sa maison, mitoyenne à la propriété départementale</p> <p><u>Servitude :</u> Néant</p> <p><u>Avis domanial :</u> Environ 8 000 € (avis du 29/11/2019)</p>	<p>8 000 € Hors frais</p>	<p>33003OP002</p>	<p>8 000 € hors frais</p>

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292061A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 6 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Conventions de servitudes.

Vu le rapport DAI/2020/37

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'établissement des servitudes aux conditions reprises les tableaux ci-joints (annexe II) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe II si les demandeurs de convention de servitude en font la demande et, dans l'hypothèse où celles-ci sont consenties au profit des personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33003OP002.
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou l'objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 58.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE II/a – CONVENTIONS DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire de la servitude	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude Estimation domaniale	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>BRUAY-SUR-L'ESCAUT Section AE n° 876 pour 10 034 m²</p> <p>Société ENEDIS Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais Tour ENEDIS 34 place des Corolles 92079 PARIS-LA-DEFENSE Cedex</p>	<p>Parcelle issue de l'ancienne voie ferrée d'intérêt local Bruay-sur-l'Escaut à Peruwelz, déclassée par décret du 13 décembre 1990, acquise, avec d'autres, par acte du 16 janvier 1997, dans le cadre de la préservation des Espaces Naturels Sensibles.</p>	<p>Parcelle en nature de sentier de randonnée (Voie Verte des Gueules Noires) située en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Nature de la servitude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la sécurisation du réseau de distribution électrique, enfouissement de deux sections de câblage électrique de 13 et 7 m de longueur pour une largeur de 1 m² - <u>Emprise de la tranchée :</u> Long. 20 m x larg. 1 m = 20 m² <p><u>Observations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le câblage et les éventuels ouvrages annexes ne devront en rien gêner l'usage de la Voie Verte, - La sécurité des usagers de la Voie Verte sera garantie dans le respect de la réglementation afférente, - Les travaux d'entretien relatifs à l'accès des ouvrages (renforcement, raccordement, gestion) seront à la charge exclusive d'ENEDIS, - La réfection de la parcelle à l'identique de son état avant travaux ainsi que l'éventuelle mise en place d'une déviation seront également intégralement prises en charge par ENEDIS. 	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 200 €</p>	<p>33003OP002</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 200 €</p>

ANNEXE II/b – CONVENTIONS DE SERVITUDE

Commune Références cadastrales Bénéficiaire de la servitude	Opération initiale	Nature actuelle de la parcelle Nature de la servitude Estimation domaniale	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE Section AW n° 302 pour 75 m²</p> <p>GRDF Délégation Réseau Nord-Ouest Délégation travaux / Ingénierie NPCP Master Park 180 rue de Bondues 59118 WAMBRECHIES</p>	<p>Collège Jean Moulin</p>	<p>Parcelle en nature d'espace vert située en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Nature de la servitude</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du réseau d'alimentation en gaz d'une partie de la commune. Installation d'un poste de détente gaz 4bar/27mbar raccordé à une double canalisation basse et moyenne pressions. <p><u>Emprise du poste</u> :</p> <p>Long. 1,00 m x larg. 0,60 m = 0,60 m²</p> <p><u>Emprise de la tranchée de raccordement</u> :</p> <p>3,90 m x 1,00 m = 3,90 m² soit au total 4,50 m²</p> <p><u>Observations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des biens et des personnes sera garantie dans le cadre de la réglementation afférente. - Les travaux d'entretien relatifs à l'accès des ouvrages (renforcement, raccordement, gestion) seront à la charge exclusive de GRDF, - La réfection de la parcelle à l'identique de son état avant travaux sera également prise en charge par GRDF. 	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 100 €</p>	<p>33003OP002</p>	<p>Indemnité unique et forfaitaire de 100 €</p>

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292482A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 6 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Acquisitions routières et/ou indemnisations des propriétaires - Autres acquisitions.

Vu le rapport DAI/2020/37

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'acquisition, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires au projet routier aux conditions reprises dans les tableaux ci-joints (annexes III/a, b, c et d) ;
- d'autoriser l'indemnisation des propriétaires et occupants exploitants, le versement de toute autre indemnité aux conditions reprises dans les tableaux ci-joints (annexes III/c, d et e) ;
- d'approuver le transfert de la parcelle reprise dans le tableau en Annexe III/a du domaine public de la communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au domaine public départemental ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les opérations 21003OP008 (annexes III/a et b) et 21001OP013 (annexes III/c, d et e).
- d'autoriser l'acquisition à l'amiable, auprès du propriétaire de la SCI 243 rue de Molpas de la parcelle sise à Avelin, 57 rue de Lille aux conditions reprises dans le tableau ci-joint (annexe IV) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération du budget départemental sur l'opération 230050P003.
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue ou l'objet de la servitude après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 58.

Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

42 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE III/a - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation du Domaine Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>FENAIN Section C n° 2 866 pour 22 m²</p> <p>Propriétaire : La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent</p>	<p>Régularisation d'emprise Canton de Sin-Le-Noble RD 143</p>	<p>Parcelle en nature de trottoir et voirie, libre d'occupation, située en zone UB au Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Estimation du Domaine : 1 €</p> <p><u>Observations</u> :</p> <p>La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a réalisé une opération de lotissement sur la Commune de Fenain, « Cité du Rond-Point ».</p> <p>Les travaux étant terminés, la parcelle C n° 2866 en nature de trottoir et voirie, doit être intégrée dans le domaine public départemental car faisant partie intégrante de la RD 143.</p> <p>Par délibération en date du 9 octobre 2019 la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a approuvé la cession de domaine public à domaine public de la parcelle.</p>	<p>1 € hors frais pour 22 m² Frais estimés à 12 €</p>	<p>21003OP008</p>	<p>1 € hors frais pour 22 m² Frais estimés à 12 €</p>

ANNEXE III/b - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation du Domaine Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>HAUT-LJEU Section B n^{os} 549 pour 30 m² 551 pour 6 m² 535 pour 196 m²</p> <p>Soit un total de 232 m²</p> <p>Propriétaire : Monsieur JP-L 59440 HAUT-LJEU</p>	<p>Régularisation d'emprises Canton d'Avesnes-sur-Helpe Alignement RD 153</p>	<p>Parcelles en nature de terre libres d'occupation</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> : Le Département est dispensé de consulter le Domaine s'agissant d'une acquisition d'un montant inférieur à 180 000 €</p> <p><u>Observations</u> : Parcelles à acquérir au titre d'une régularisation d'emprises. Ces parcelles sont frappées d'alignement et se trouvent enclavées entre le domaine public départemental que constitue la RD 153 et des terrains communaux. Ces surplus de terrains ne peuvent être ni utilisés ni valorisés par le propriétaire.</p> <p>Le Département et le propriétaire sont parvenus à un accord amiable dans le cadre d'un protocole transactionnel pour indemniser le propriétaire de la valeur des terrains et du préjudice de jouissance.</p> <p>La délibération de Commission permanente du Conseil départemental du 7 octobre 2019 a approuvé le principe d'une régularisation d'emprise par la signature d'un protocole transactionnel pour une indemnité d'un montant de 14 917,60 €</p> <p>Le protocole transactionnel a été signé par les parties les 23 et 28 octobre 2019.</p> <p>L'indemnité transactionnelle est versée selon les modalités prévues dans l'accord transactionnel.</p> <p>La présente délibération permet d'autoriser la formalisation de l'acte translatif de propriété avec le Département suite à la signature du protocole transactionnel.</p>	<p>Frais estimés à 12 €</p>	<p>210030P008</p>	<p>Frais estimés à 12 €</p>

ANNEXE III/c - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>MERRIS Section ZO n^{os} 114 pour 2 119 m² 119 pour 516 m² 116 pour 2 792 m² 121 pour 762 m²</p> <p>Section ZP n° 114 pour 165 m² Soit un total de 6 354 m²</p>	<p>Aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazeele sur le territoire des communes de Merris et Meteren</p> <p>Canton de Bailleul</p>	<p>Parcelles occupées en nature de terre, situées en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> : 0,70 € le m² avec marge de négociation de 10 % et remploi. Proposition du Département 0,80 € le m², soit 5 083,20 € pour 6 354 m² Remploi : 1 270,80 € soit un total de 6 354 €</p> <p><u>Observations</u> : Monsieur V-H, propriétaire des parcelles impactées par le projet, souligne la perte importante de terrain qu'il va subir, l'obligeant à revoir le bail de son locataire (frais de notaire) et le découpage inégal de ces deux parcelles rendant certains surplus inexploitable.</p> <p>Il précise par ailleurs que le remembrement lié au projet sera défavorable pour son exploitant.</p> <p>Pour ces raisons et en compensation de la transformation significative de ses terrains, Monsieur V. souhaite obtenir une indemnisation équivalente à 0,80 € le m² à laquelle s'ajoute le remploi.</p> <p>En répondant favorablement à la requête de ce propriétaire, le Département s'exonère d'une procédure d'expropriation. L'impact financier reste modéré et correspond à une majoration de 238,28 €.</p> <p>L'indemnisation du locataire se fera conformément au bulletin de règlement d'indemnité d'éviction due à l'exploitant signé le 25 juillet 2019, en application et suivant les modalités du protocole d'indemnisation des exploitants agricoles.</p>	<p><u>Propriétaire</u> Monsieur V-H 59 110 LA MADELEINE</p> <p><u>Exploitant</u> : GAEC DU BON BOURGEOIS Représenté par Madame D-L 59270 METEREN</p>	<p>21001OP013</p>	<p><u>Propriétaire</u> Indemnité principale : 5 083,20 € Indemnité de remploi : 1 270,80 € soit un total de 6 354 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p><u>Exploitant</u> Indemnité d'éviction 11 100,35 €</p>

ANNEXE III/d - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>MERRIS Section ZO n°s 105 pour 3 545 m² 106 pour 1 611 m² ZP n° 108 pour 69 m² Soit au total de 5 225 m²</p> <p><u>Propriétaires</u> : M. et Mme W-S 59270 MERRIS</p> <p><u>Exploitant</u> : Monsieur B-W 59270 MERRIS</p>	<p>Aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazele sur le territoire des communes de Merris et Méteren. Canton de Bailleul</p>	<p>Parcelles occupées en nature de terre, situées en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> Acquisitions sous DUP (parcelles ZO n° 105 et ZP n° 108) : Indemnité principale : 0,70 € le m² avec marge de négociation de 10 % soit 2 782,78 € pour 3 614 m² Remploi : 695,69 € Soit un total de 3 478,47 €</p> <p>Acquisition complémentaire hors DUP (parcelle ZO n° 106) 0,70 € le m² avec marge de négociation de 10 %, soit 1 240,47 € pour 1 611 m² Soit un total de 1 240,47 € hors frais</p> <p><u>Observations</u> : M et Mme W-S ont signé une promesse de vente pour la cession au Département, des parcelles cadastrées ZO n° 105 et ZP n° 108 sises à Merris, au prix de 0,77 € le m², assortie de l'indemnité de remploi.</p> <p>Ils ont demandé au Département d'acquérir la parcelle ZO 106 pour 1 611 m² qui deviendra inexploitable après les travaux routiers.</p> <p>L'indemnisation du locataire se fera conformément aux bulletins de règlement d'indemnité d'éviction due à l'exploitant signés le 24 septembre 2019, en application et suivant les modalités du protocole d'indemnisation des exploitants agricoles.</p>	<p><u>Propriétaire</u> : Pour les parcelles ZO n° 105 et ZP n° 108 : Indemnité principale : 2 782,78 € Indemnité de remploi : 695,69 €</p> <p>Pour la parcelle ZO n°106 : Indemnité principale : 1 240,47 €</p> <p>soit un total de 4 718,94 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p><u>Exploitant</u> Indemnité d'éviction 5 499,72 € pour les parcelles ZO n° 105 et ZP n° 108 1 890,35 € pour la parcelle ZO n° 106</p>	<p>21001OP013</p>	<p><u>Propriétaire</u> : Pour les parcelles ZO n° 105 et ZP n° 108 : Indemnité principale : 2 782,78 € Indemnité de remploi : 695,69 €</p> <p>Pour la parcelle ZO n°106 : Indemnité principale : 1 240,47 €</p> <p>soit un total de 4 718,94 € hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p> <p><u>Exploitant</u> Indemnité d'éviction 5 499,72 € pour les parcelles ZO n° 105 et ZP n° 108 1 890,35 € pour la parcelle ZO n° 106</p>

ANNEXE III/e - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Exploitants	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision de la Commission Permanente
MERRIS Section ZE n°s 202 pour 325 m ² 204 pour 1 293 m ² 206 pour 2 259 m ² 208 pour 13 758 m ² 209 pour 2 280 m ² 227 pour 316 m ² Section ZP n°s 104 pour 303 m ² 106 pour 35 m ² 108 pour 69 m ² 110 pour 47 m ² Section ZO n° 105 pour 3 545 m ² Soit un total de 24 230 m ²	Aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazeele sur le territoire des communes de Merris et Meteren Canton de Bailleul	Parcelles occupées en nature de terre, situées en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme Estimation du Domaine : Indemnisation jusque l'âge légal de la retraite soit 2 ans pour un début de travaux en 2022 et indemnisation annuelle au-delà sur présentation d'un justificatif attestant de la poursuite de l'activité. Indemnités pour un départ à 62 ans : 7 899,40 € Au-delà : 3 949,70 €/an Observations : Dans le cadre du projet, le Département doit se rendre propriétaire de différentes parcelles exploitées par Monsieur B-W en système polyculture d'élevage laitier, l'exploitant subit une perte de 2,35 hectares de terres ayant un impact sur l'épandage des effluents, l'obligeant ainsi à réduire sa production de nitrate en baissant son cheptel bovin de 34 à 27 vaches. Perte de revenus calculée par l'Association de Gestion et de Comptabilité Nord Pas de Calais 3 949,70 euros / an. Monsieur B-W a signé le bulletin d'indemnité le 24 septembre 2019 pour la perte de revenus liée à la perte des parcelles et à l'impact sur l'épandage des effluents de son élevage bovin.	Exploitant : Indemnisation jusque l'âge de la retraite soit 2 ans pour un début de travaux en 2022 soit une indemnité pour un départ à 62 ans s'élevant à 7 899,40 € Indemnisation annuelle après l'âge de 62 ans (âge limite de 67 ans) sur présentation d'un justificatif attestant la poursuite d'activité en vue d'une indemnisation sur la base de 3 949,70 € par an.	21001OP013	Exploitant Indemnisation jusque l'âge de la retraite soit 2 ans pour un début de travaux en 2022 soit une indemnité pour un départ à 62 ans s'élevant à 7 899,40 € Indemnisation annuelle après l'âge de 62 ans (âge limite de 67 ans) sur présentation d'un justificatif attestant la poursuite d'activité en vue d'une indemnisation sur la base de 3 949,70 € par an.
Exploitant : M. B-W 59270 MERRIS					

IV – AUTRE ACQUISITION

Commune Références cadastrales vendeur	Opération	Descriptif du site Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation budgétaire	Décision de la Commission Permanente
<p>AVELIN 57 rue de Lille</p> <p>Section ZB n° 146 pour 2 500 m² Section ZB n° 151 pour 1 180 m²</p>	<p>Le Département occupe depuis 2011 un ensemble immobilier situé à Avelin, 57 rue de Lille, par bail consenti par la SCI 243 RUE DE MOLPAS, affecté à la brigade « Métropole » des Espaces Naturels Sensibles, pour un loyer annuel en 2019 de 52 530 € environ (remboursement de la Taxe Foncière compris)</p> <p>Acquisition de ces locaux adaptés afin de pérenniser l'implantation de la brigade « Métropole » des Espaces Naturels Sensibles sur son périmètre d'intervention.</p>	<p>Un ensemble immobilier comprenant un hangar d'environ 490 m², une surface de bureaux d'environ 210 m², un parking, une aire de manœuvre et des espaces verts, sur une assiette foncière de 3 680 m².</p> <p>La Ville d'Avelin est une position centrale sur le périmètre d'intervention de la brigade. En effet, la brigade gère 400 ha de milieux naturels (notamment sur les communes de Thumeries, Fretin, Cysoing, Ostricourt...).</p> <p>Estimation domaniale du 2 décembre 2019 pour une valeur vénale de 544 000 € avec une marge de 10 %</p> <p>Observations : Le PLU communal permet une éventuelle extension du bâti de l'ordre de 900 m².</p>	<p>540 000 € hors frais Frais estimés à 6 500 €</p>	<p>23005OP003</p>	<p>540 000 € hors frais Frais estimés à 6 500 €</p>
<p>SCI 243 RUE DE MOLPAS Représentée par M. et Mme CHOQUET-TERNEST, gérants associés, demeurant 243 rue de Molpas, MERIGNIES (59710)</p>					

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292062-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 14 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Cession amiable de l'immeuble dénommé "Inspection Académique" sis à Lille 1-3-5 rue Claude

Bernard et 16-18 rue Malus au profit de la SAS BECI

Vu le rapport MSI/2020/26

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la cession amiable de l'immeuble de l'ensemble immobilier dit « Inspection Académique » sis 1-3-5 rue Claude Bernard et 16-18 rue Malus à Lille, cadastré LX 62 pour une contenance de 1 814 m², au profit de la SAS BECI, moyennant le prix de 6 400 000 € hors frais, conforme à l'avis des services de France Domaine ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants, établis conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'encaisser la recette sur l'opération 33003 OP 002 du budget départemental.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 58.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292027-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : contribution 2020 au financement du GIP/MDPH et conclusion des conventions financières

Vu le rapport DGASOL/2020/27

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse
vu l'erratum ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer pour l'année 2020 une contribution financière de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH, pour un montant de 2 017 400 € ;
- d'attribuer pour l'année 2020 une contribution financière au titre du fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap, pour un montant de 100 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions financières 2020, dont les modèles sont joints au rapport ;
- d'imputer les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2020.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h59.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 19h01.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	22
Absents sans procuration :	17
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	5 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	60
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	60 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 3 FEVRIER 2020

ERRATUM AU RAPPORT N° 2.1 (DGASOL/2020/27)

Objet : contribution 2020 au financement du GIP/MDPH et conclusion des conventions financières

Des débats de la 2^{ème} commission, a émergé, avec l'accord de la Vice-présidente chargée de l'autonomie la proposition d'apporter des modifications à la rédaction du rapport au quatrième paragraphe du point II – A intitulé « des efforts d'optimisation et un soutien financier du Département ».

au lieu de :

« Le ratio aide humaine/aide technique doit être rééquilibré au profit de ces derniers. »

Il faut lire :

« Le développement des aides techniques doit permettre d'améliorer la vie quotidienne des personnes concernées avec une recherche permanente de complémentarité avec les aides humaines ce qui permettra également un rééquilibrage entre ces prestations. »

La Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Service Assemblées et Contrôle de la Légimité

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292059-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Adoption de conventions de groupement de commandes passées avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH)

Vu le rapport DAA/2020/69

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la constitution de trois groupements de commandes avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord concernant :
 - un marché public d'externalisation des flux entrants de réception/gestion du courrier et de numérisation des documents entrants relatifs aux demandes des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (coordonnateur : MDPH du Nord en charge de la passation et de l'exécution du marché) ;
 - un marché public d'externalisation des flux sortants de gestion du courrier et de numérisation des documents relatifs aux demandes des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (coordonnateur : MDPH du Nord en charge de la passation et de l'exécution du marché) ;
 - un marché public en vue d'acquérir une solution de messagerie sécurisée (coordonnateur : Département du Nord en charge de la passation et de l'exécution du marché).

 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les trois conventions telles que jointes au rapport avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h01.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292032-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 10 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Adhésion du Département du Nord au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

(RFVAA) pour l'année 2020.

Vu le rapport DOSAA/2020/40

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants ;
 - d'autoriser le versement du montant de la cotisation annuelle correspondante, s'élevant à 3 675 € pour l'année 2020, au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h01.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292075-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Lancement de l'Appel à Initiatives Phosphor'âge 2020 : "Bien vieillir en préservant son autonomie"/Lancement de l'Appel à Projets "Soutien au développement de solutions innovantes d'habitat

inclusif.

Vu le rapport DOSAA/2020/51

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le lancement de l'appel à initiatives « Phosphor'âge 2020 : Bien vieillir en préservant son autonomie » ;
 - d'autoriser le lancement de l'appel à projets « Soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap ».
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h02.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur GODEFROY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292029-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Conclusion de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le champ du Handicap.

Vu le rapport DOSAA/2020/49

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les CPOM avec les sept gestionnaires repris dans le tableau joint en annexe.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h03.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Vote intervenu à 19h04.

Au moment du vote, 41 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	20
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	3 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Nom de l'organisme gestionnaire	Direction(s) territoriale(s) où interviendra l'adaptation de l'offre	Montant des produits de tarification 2019	Montant des produits de tarification 2021*	Evolution	Capacité autorisée 2019 (tout compris - périmètre ESMS adultes)	Capacité autorisée 2021 (tout compris - périmètre ESMS adultes)	Nombre de place(s) fermée(s) d'ici 2021	Nombre de place(s) ouverte(s) / transformée(s) d'ici 2021	dont SAVS	Nombre de personnes en situation de handicap accompagnées en plus d'ici 2021	Détail(s) / précision(s)
Autisme et familles 4, rue Jules Ferry BP 10133 62211 Carvin Cedex	Direction territoriale de la métropole de Lille	5 997 126,00 €	5 997 126,00 €	0 €	151	152	0	1	0	1	Transformation d'une pl d'AT de nuit en une pl d'AT de jour + une place d'AP (une place répit pour les aidants + 1 place permanente: correspond à la demande des usagers)
APEI de Dunkerque Parc d'Activité de l'Etoile rue Galilée BP 20168 59760 Grande-Synthe	Direction territoriale Flandre maritime	9 571 607,00 €	9 700 107,00 €	128 500,00 €	389	395	7	13	0	6	Transformation par fermeture de 7 places de FH en FV + extension de 6 places de SAI/FAM
SOS Solidarités 102 C rue Amelot 75011 Paris	Direction territoriale du Valenciennois	1 984 242,00 €	2 202 280,00 €	218 038,00 €	60	60	0	0	0	0	Les 218 038 € supplémentaires correspondent à la fin des reprises de résultats dans le cadre du passage en CPOM
Perce-neige 7 bis rue de la Gare CS 20171 92594 Levallois Perret	Direction territoriale Flandre maritime	1 511 974,00 €	1 557 001,00 €	45 027,00 €	40	47	0	7	0	7	Extension de 2 places d'accueil temporaire en FAM + extension du FV de 5 places pour réaccueils de Belgique et Creton
APEI Valenciennois 2 A avenue des Sports 59410 Anzin	Direction territoriale du Valenciennois	8 269 604,00 €	8 315 604,00 €	46 000,00 €	311	313	0	2	0	2	Financement d'un poste pour optimiser le SAVS + extension du FAM de 2 places pour réaccueils de Belgique
APEI Hazebrouck 18, rue de la Sous Préfecture BP 197 59524 Hazebrouck	Direction territoriale de la Flandre intérieure	5 985 420,00 €	6 035 020,00 €	49 600,00 €	445	445	0	0	0	0	Financement d'un poste de coordinateur de parcours rayonnant sur la DTFI
APEI Douai 1051 Chemin des Allemands BP 7 59569 Sin-Le-Noble	Direction territoriale du Douaisis	8 457 759,00 €	8 501 759,00 €	44 000,00 €	334	340	0	6	0	6	- Dès 2020 : extension d'1 place de FV + financement d'un poste d'accompagnateur vers l'inclusion dès 2020 + extension de 5 places de SAI Creton - En fin de cpom : projet d'accueil progressif de 14 Cretons en FV à Somain dans la perspective de l'ouverture en 2022, à Montigny en Ostrevant, de 14 places à vocation inclusive (habitat intermédiaire)
TOTAUX		41 777 732,00 €	42 308 897,00 €	531 165,00 €	1730	1752	7	29	0	22	

*sous réserve d'évolution des variables hors Nord et contributions des usagers

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292030-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Convention individuelle de prise en charge des personnes adultes en situation de handicap dans les établissements situés en Belgique et avenant

Vu le rapport DOSAA/2020/6

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter la convention individuelle de prise en charge des personnes adultes en situation de handicap situées dans les établissements belges, conformément au modèle joint au rapport (annexe 1) ;
 - d'adopter l'avenant à la convention individuelle conformément au modèle joint au rapport (annexe 2) ;
 - d'adopter les prix de journée 2020 des établissements belges dans le tableau ci-joint (annexe 3) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants avec les établissements belges.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h04.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 3

PRIX DE JOURNEE des ETABLISSEMENTS BELGES 2020

		2017	2018	2019	2020
L'Appui (FO/FAM)	FO/FAM	148, 71	147, 22	147, 22	147, 22
L'Arborétum (FO/Sapinière)/FAM	FO/FAM	177, 58	175, 80	175, 80	175, 80
L'Ascension FAM	FAM	151, 92	150, 40	150, 40	150, 40
La Pilerie (FO/FAM) (anciennement dénommé l'Azimut)	FO/FAM	169, 39	167, 70	167, 70	167, 70
La Bastide (FO)	FO	113, 41	112, 28	112, 28	112, 28
Les Blés d'Or (FO)	FO	148, 71	147, 22	147, 22	147, 22
La Cassine (FO/FAM)	FO/FAM	133, 13	131, 80	131, 80	131, 80
Les Chanterelles (FO/FAM)	FO/FAM	128, 44	127, 16	127, 16	127, 16
Les Charmilles (FO)	FO	125, 96	124, 70	124, 70	124, 70
Le Défi (FAM)	FAM	133, 78	132, 44	132, 44	132, 44
Les Dauphins (FO)	FO	139, 47	138, 08	138, 08	138, 08
Confort Social (FO)	FO	138, 18	136, 79	136, 79	136, 79
Ensemble (FO)	FO	130, 29	128, 99	128, 99	128, 99
L'Espéranderie (FO) IMP	FO	139, 13	137, 74	137, 74	137, 74
Home F. Kegeljan (IMP)	INT	190, 29	188, 39	188, 39	188, 39
Résidence Nicolas 1 ^{er} (FAM)	FAM	134, 26	132, 92	132, 92	132, 92
Notre Dame de la Sagesse IMP Semi-internat (FH/ESAT)	INT	212, 73	210, 60	210, 60	210, 60
	SI	106, 36	105, 29	105, 29	105, 29
	FH/ESAT	63, 64	63, 00	63, 00	63, 00
L'Orée du Bois	FAM	167, 76	166, 08	166, 08	166, 08
	FO	136, 76	135, 39	135, 39	135, 39
Les Chemins d'Ariane (anciennement dénommé l'Institut Enfant Jésus)	FO/FAM	152, 63	151, 10	151, 10	151, 10
Porte ouverte	INT	201, 65	199, 63	199, 63	199, 63
ASBL Le Renouveau (FO)	FO	94, 95	94, 00	94, 00	94, 00
Résidence « Le Part'Age »	FO/FAM	141, 01	139, 60	139, 60	139, 60
ASBL Jardin des Anges	FO	170, 63	168, 92	168, 92	168, 92
Le Brasier	FO/FAM	163, 90	162, 26	162, 26	162, 26
La Cité de l'Espoir	FO	155, 42	153, 87	153, 87	153, 87
Château de Callenelle	FO/FAM	157, 34	155, 77	155, 77	155, 77
Saint Lambert	FO/FAM	146, 49	145, 03	145, 03	145, 03
Nursing Home Saint Joseph	FO	119, 81	118, 61	118, 61	118, 61
Le Saulchoir (internat) IMP (cadre) Semi-internat (cadre) (FH/ESAT)	INT		CPOM	CPOM	CPOM
	SI		CPOM	CPOM	CPOM
	FH/ESAT	68, 75	68, 06	68, 06	68, 06
Village n°1 Reine Fabiola	FO/FAM	153, 58	152, 04	152, 04	152, 04
Domaine de Taintignies	FAM	185, 25	179, 69	179, 69	179, 69
Le Point de repère	FAM	-	192, 10	192, 10	192, 10

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292079-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Convention de partenariat sur le logement indigne avec la ville de Douai.

Vu le rapport DIPLE/2020/44

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Douai relative à la lutte contre le logement indigne annexée au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h05.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292076-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Convention dans le cadre de la stratégie pauvreté Bassin Minier avec l'Association Wimoov.

Vu le rapport DGASOL/2020/58

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de 100 000 € au titre de l'année 2020 à l'association Wimoov pour le développement de la plateforme mobilité sur le Douaisis et le Valenciennois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport établie avec l'association Wimoov.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h06.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX) qui avait, ensuite, quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292078-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Programmation 2020 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges

Vu le rapport DB/2020/47

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- de valider la programmation de gros entretien des collèges pour 2020, annexée au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 07.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292056-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, Didier DRIEUX.

Absent(e)(s) : Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Désaffectation d'une partie des terrains et bâtiments du collège Chasse Royale à VALENCIENNES

Vu le rapport DE/2020/24

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration du collège Chasse Royale pour la désaffectation d'une parcelle d'une surface d'environ 1805 m² et des bâtiments qui seront démolis

DECIDE à l'unanimité:

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du département du Nord, après avis de l'autorité académique, la désaffectation d'une partie de la parcelle propriété de la Ville, cadastrée à Valenciennes section AH numéro 1442p pour une superficie d'environ 1805 m², conformément au plan joint au rapport, sur l'emprise du collège Chasse Royale, en vue de sa cession ultérieure ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 07.

Madame MANNARINO (Adjointe au Maire de Valenciennes) avait donné pouvoir à Monsieur DUSART. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292487-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 4 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : le Forum antique de Bavay, le Musverre, le musée départemental de Flandre et le Forum départemental des Sciences.

Vu le rapport DSC/2020/54

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

Pour le Forum antique de Bavay :

- d'approuver les partenariats entre le Département du Nord, pour le Forum antique de Bavay, et l'association « les Jardiniers de Maubeuge et de la Vallée de la Sambre », le Groupe scolaire notre Dame de Grâce de Maubeuge, le Collège Jean Lemaire de Belges et la bibliothèque municipale de Bavay ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat jointes au rapport, nécessaires à la mise en œuvre de ces projets (annexes 1, 2, 3 et 4).

Pour le MusVerre :

- d'approuver la cession de droits des fonds photographiques de Thierry de Beaumont ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de cession jointe au rapport (annexe 5) ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget du MusVerre.

Pour le musée de Flandre :

- d'approuver l'annulation et le remplacement de la convention de mise à disposition des œuvres de Monsieur Maillet, pour l'exposition temporaire « *Sacrée architecture, la passion d'un collectionneur* », prévue au printemps 2020 et de l'annexe descriptive des tableaux, dans laquelle l'estimation de la valeur d'assurance ne correspondait pas à la réalité du marché ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition des œuvres, dont le modèle est joint au rapport (annexe 6).

Pour le Forum départemental des Sciences :

- d'approuver l'appel à projets culture scientifique, sur le thème des énergies collectives ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment le contrat de mise à disposition d'outils itinérants, dont le modèle est joint au rapport (annexe 8) ;

- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Forum départemental des Sciences.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 08.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame BOISSEAUX est Conseillère régionale des Hauts-de-France.

En raison de cette fonction, elle ne peut ni être comptée dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels elle n'assiste pas.

Madame DUHAMEL avait donné pouvoir à Madame BOISSEAUX. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BREDAS (Conseillère municipale de Bavay) avait donné pouvoir à Monsieur BAUDOUX. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292033-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 4 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Adhésion du Forum départemental des Sciences à l'association Ombelleliscience pour l'année 2020.

Vu le rapport DSC/2020/54

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'adhésion de 1 000 € du Forum départemental des Sciences à l'association Ombelleliscience pour l'année 2020 ;
 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget du Forum départemental des Sciences.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 08.

Pour la présente délibération, 42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292057-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 11 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs de la Scène nationale Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras dite ' Le Tandem '.

Vu le rapport DSC/2020/16

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 856 900 € aux structures, reprises dans le tableau ci-joint (annexe 1) ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif de médiation culturelle de l'insertion par la culture, les subventions pour un montant total de 182 850 € aux structures reprises dans le tableau ci-joint (annexe 2) ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement du développement des musées thématiques, les subventions pour un montant total de 53 250 € aux structures reprises dans le tableau ci-joint, (annexe 2) ;
- d'attribuer, dans le cadre de la mise en valeur et de l'animation du patrimoine culturel départemental, les subventions pour un montant total de 38 750 €, aux associations reprises dans le tableau ci-joint (annexe 3) ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 87 500 €, aux associations reprises dans le tableau ci-joint (annexe 4) ;
- d'attribuer dans le cadre du soutien à la création et la restauration de Géant, une subvention d'un montant de 1 380 € au projet repris dans la fiche (annexe 5), du Comité de Jean Le Messager ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de l'association Hippodrome de Douai, théâtre d'Arras dite « Tandem », dont le modèle est joint au rapport (annexe 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes selon les modèles joints au rapport (3 conventions types), (annexe 7) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2020.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 08.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER est Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Madame FREMAUX est membre du Conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.

Madame SANCHEZ est membre du Conseil d'administration de l'Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras.

Monsieur BAUDOUX est Président de l'association Les Nuits Secrètes à Aulnoye-Aymeries.

Monsieur DECAGNY est membre du Conseil d'administration du centre culturel transfrontalier « Le Manège ».

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames BREDA et TONNERRE, ainsi que Messieurs CADART et GOSSET avait donné pouvoir respectivement à Monsieur BAUDOUX, Madame FREMAUX, Monsieur DECAGNY et Madame SANCHEZ. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames CHASSAING (membre du Conseil d'administration de REUSSIR, la Mission Locale de Lille), MANNARINO (membre du Conseil de surveillance de « Le Phénix »), QUATREBOEUFS-NIKIKLOWSKI (membre du Conseil d'administration de l'Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras) et VANPEENE (Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs MONNET, DUSART, POIRET et SIEGLER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Arrdt	VILLE	Porteur	Subventions 2019	Montant proposé au titre du 1er versement 2020
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock - Festival Joly Jazz	25 000 €	12 500 €
AV	LE FAVRIL	association La Chambre d'Eau	20 000 €	10 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Les Nuits Secrètes	100 000 €	50 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Théâtre de Chambre	36 000 €	18 000 €
AV	FOURMIES	association Féron'Arts	15 000 €	7 500 €
CA	CAMBRAI	association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	50 000 €	25 000 €
CA	CAMBRAI	association Théâtre en Cambrésis / Compagnie THEC	17 000 €	8 500 €
DK	DUNKERQUE	association Arts Scéniques Rocks	35 000 €	17 500 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck	96 300 €	48 150 €
DK	SAINTE-MARIE-CAPPEL	association SMITLAP	20 000 €	10 000 €
DK	DUNKERQUE	association Théâtre de la Licorne	40 000 €	20 000 €
DO	FRESSAIN	association Les Amis d'Andy	19 000 €	9 500 €
DO	DOUAI	association Orchestre de Douai	23 000 €	11 500 €
LI	LILLE	association 50°Nord	24 000 €	12 000 €
LI	ROUBAIX	association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	60 000 €	30 000 €
LI	ROUBAIX	association Art Point M	30 000 €	15 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Atelier 2	30 000 €	15 000 €
LI	TOURCOING	association Atelier Lyrique de Tourcoing	115 900 €	57 950 €
LI	ROUBAIX	association Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	100 000 €	50 000 €
LI	LILLE	association Cinéligue Nord Pas de Calais	70 000 €	35 000 €
LI	TOURCOING	association Culturelle Tourquennoise	27 000 €	13 500 €
LI	WAMBRECHIES	association Cultures Nouvelles	45 000 €	22 500 €
LI	LILLE	association De La Suite Dans Les Images	19 500 €	9 750 €
LI	LILLE	association Eolie Songe	22 500 €	11 250 €
LI	ROUBAIX	association Espace Croisé	16 000 €	8 000 €
LI	LILLE	association Fédération Régionale des Sociétés Musicales des Hauts de France	64 000 €	32 000 €
LI	ROUBAIX	association GAPAS / Compagnie de l'Oiseau-Mouche	40 000 €	20 000 €
LI	LILLE	association Générale d'Imaginaire	20 000 €	10 000 €
LI	MARCO-EN-BAROEUL	association Jazz en Nord	24 000 €	12 000 €
LI	LILLE	association Jeunesses Musicales de France Hauts-de-France	15 000 €	7 500 €
LI	LILLE	association La Clef des Chants	23 000 €	11 500 €
LI	LILLE	association La Ligue de l'Enseignement Hauts-de-France / Centre de Ressources Régional du Théâtre en Amateur	21 000 €	10 500 €
LI	LILLE	association La Malterie	17 100 €	8 550 €
LI	WASQUEHAL	association La Manivelle Théâtre	35 000 €	17 500 €
LI	TOURCOING	association La Passerelle / Le Grand Mix	48 000 €	24 000 €
LI	LILLE	association La Verrière	59 000 €	29 500 €
LI	TOURCOING	association La Virgule / Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	78 000 €	39 000 €
LI	HEM	association L'Aventure	20 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association Le Concert d'Astrée	270 000 €	135 000 €
LI	LILLE	association Le Grand Bleu	70 000 €	35 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Gymnase CDC / Danse à Lille	80 000 €	40 000 €
LI	LILLE	association Le Prato Théâtre	112 000 €	56 000 €
LI	ROUBAIX	association L'Eclipse / La Cave aux Poètes	25 000 €	12 500 €
LI	LILLE	association L'Embellie Cie	18 000 €	9 000 €
LI	ARMENTIERES	association Les fous à réactions [associés]	21 500 €	10 750 €
LI	EURALILLE	association Les Spectacles sans Gravité / L'Aéronef	117 000 €	58 500 €
LI	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	association Les Voyageurs / Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin	20 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille	175 000 €	87 500 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Quanta	29 000 €	14 500 €
LI	LOMME	association Théâtre Octobre	18 000 €	9 000 €
LI	ROUBAIX	association Travail et Culture CRIAC	49 000 €	24 500 €
LI	ARMENTIERES	association VIVAT, association pour le développement culturel en Armentières	100 000 €	50 000 €
LI	ROUBAIX	EPCC La Condition Publique	130 000 €	65 000 €
VA	VALENCIENNES	association Acte de Naissance / H du siège	22 000 €	11 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Centre Régional de la Photographie	30 000 €	15 000 €
VA	VALENCIENNES	association Espace Pasolini - Théâtre international	87 000 €	43 500 €
VA	VIEUX-CONDÉ	association Le Boulon	90 000 €	45 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Le Printemps culturel	55 000 €	27 500 €
SOUS-TOTAL			3 038 800 €	1 519 400 €
5 SCENES NATIONALES				
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge	135 000 €	67 500 €
DK	DUNKERQUE	association Centre de développement culturel / Scène nationale Le Bateau Feu	135 000 €	67 500 €
DO	DOUAI	association Tandem / L'Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras	135 000 €	67 500 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association La Rose des Vents	135 000 €	67 500 €
VA	VALENCIENNES	SAEML Le Phénix	135 000 €	67 500 €
SOUS-TOTAL			675 000 €	337 500 €
TOTAUX			3 713 800 €	1 856 900 €

RESEAUX D'INSERTION PAR LA CULTURE - MEDIATION CULTURELLE

ARRONDISSEMENT	TERRITOIRE D'INTERVENTION	PORTEUR	TYPE DE PROJET	Subventions 2019	Montant proposé au titre du 1er versement 2020
AVESNES	Avesnois	Centre Socio Culturel de Fourmies	Réseau de médiation culturelle	31 500 €	15 750 €
DOUAI	Douaisis	SIRA (Syndicat Intercommunal de la région d'Arleux)	Réseau de médiation culturelle	30 500 €	15 250 €
CAMBRAI	Catérés	ADACI	Réseau de médiation culturelle	30 000 €	15 000 €
DUNKERQUE	Flandre Lys	Centre Socio Educatif d'Hazebrouck	Réseau de médiation culturelle	30 000 €	15 000 €
DUNKERQUE	Flandre maritime	Centre social municipal de Rexpoede	Réseau de médiation culturelle	23 500 €	11 750 €
LILLE	Les Weppes - La Haute Deûle	AREFEP	Réseau de médiation culturelle	33 500 €	16 750 €
LILLE	Secteur Lille Nord Ouest	FCP - Atelier préfo Marquette	Réseau de médiation culturelle	30 000 €	15 000 €
LILLE	Territoire de LMCU	Association "Réussir" Mission Locale Lille	Chéquier culture "Crédit Loisirs" et mise en réseau	29 000 €	14 500 €
LILLE	Tourcoing - Vallée de la Lys	Arcane	Réseau de médiation culturelle	30 800 €	15 400 €
LILLE	Roubaix - Wattrelos	Centre social des 3 villes	Réseau de médiation culturelle	52 400 €	26 200 €
LILLE	Croix - Wasquehal	Wasquehal associatif	Réseau de médiation culturelle	11 500 €	5 750 €
VALENCIENNES	Valenciennois, Denaisis, Amandinois	Interleuk'in	Réseau de médiation culturelle	33 000 €	16 500 €
TOTAL				365 700 €	182 850 €

TETES DE RESEAUX MUSEES THEMATIQUES

TETES DE RESEAU	PORTEUR 2020	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Subventions 2019	Montant proposé au titre du 1er versement 2020
PROSCITEC	PROSCITEC	Patrimoine et mémoires des métiers	35	78 500 €	39 250 €
Communauté de Communes de Flandre Intérieure et Communauté de Communes des Hauts de Flandre	Communauté de Communes des Hauts de Flandre	Musées de Flandre	20	28 000 €*	14 000 €
TOTAL				78 500 €	53 250 €

*Convention triennale CCFI/CCHF depuis janvier 2019 – 28 000 € attribués à la CCFI pour le réseau des musées de Flandre en 2019 - Alternance annuelle du portage du réseau

CP 03/02/2020

Mise en valeur et animation du patrimoine culturel départemental

**Premiers versements au titre de l'année 2020 pour les associations dont le montant
de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €**

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2019	Montant proposé au titre du 1er versement 2020
NON-LIEU	46 000 €	23 000 €
PROSCITEC	16 500 €	8 250 € (auxquels s'ajoutent 39 250 € au titre des musées thématiques soit un premier versement total de 47 500 €)
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIES NORD PAS DE CALAIS	15 000 €	7 500 €
TOTAL		38 750 €

DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Premiers versements au titre de l'année 2020 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

ASSOCIATIONS	2019	Montant proposé au titre du 1er versement 2020
A.D.N.S.E.A.	32 000 €	16 000 €
ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS DU NORD/PAS-DE-CALAIS	40 000 €	20 000 €
EDITEURS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	20 000 €	10 000 €
A.R.L.L.	18 000 €	9 000 €
MOTS ET MERVEILLES	65 000 €	32 500 €
TOTAL		87 500 €

Instruction demande de subvention au titre de la Culture – Année 2020

Nom de la structure : Association Comité de Jean Le Messenger Président : Kévin DANJOU	Statut : association - Tiers : à créer Coordonnées : 53bis rue Wilson 59490 SOMAIN
Présentation de la structure	
Territoire d'implantation : Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent Territoire d'action : Département	Politique : aménagement et développement culturel Thématique : patrimoine culturel immatériel
Activité générale de la structure : Entretien, conservation et sorties du géant Jean Le Messenger dans la tradition des Géants du Nord.	
Objet de la demande	
Re-création du géant Jean Le Messenger	
Axes de partenariat retenus	
Genèse du projet Depuis 1978, la commune de Somain a une géante, la Princesse Giselle. Celle-ci a été refaite en 1998 puis en 2018 et est motorisée. En 2017, le deuxième géant de la ville, Jean Bosco, a été transformé en Jean le Messenger par les membres de l'association : celui-ci est désormais contemporain de l'époque de Giselle et représente un jeune homme futé, chargé de distribuer des missives, au service de la Princesse. Il mesure 2.9 m de haut et pèse 22 kg. Jean le Messenger est le seul messenger du monde des géants du Nord. Le géant Jean Le Messenger de Somain est sorti 7 fois en 2018 et 31 fois en 2019. Aujourd'hui, l'association souhaiterait disposer d'un géant fabriqué dans la tradition des géants du Nord, donc le « recréer ».	
Le projet de re-création de Jean le Messenger Le futur géant (qui remplacera le précédent) sera réalisé par l'Atelier Les Facteurs de géants (<i>Géants en nord Gen</i> , Fabrice Simon) dans la tradition des géants du Nord : corps et bras exclusivement en bois et vannerie d'osier, bras en osier démontables ; la tête et les mains seront créées en terre céramique puis tirées en résine polyester armée de fibres de verre ; la tête sera démontable et la décoration peinte à l'acrylique sans vernis. Le système de portage réglable est à base de courroies et est amovible, installé sur un système de roulettes et pieds. Le géant mesurera entre 2.8 et 2.9 m. Son costume sera réalisé par les membres de l'association, supervisé par le facteur Fabrice Simon. De bonnes conditions de stockage sont prévues.	
Au 19 novembre 2019, 9 sorties du géant sont confirmées en 2020 (dont 7 dans le Nord) et 3 autres sont envisagées.	
Budget prévisionnel de la création	
Charges	Produits
Création d'un géant (<i>Géants en nord Gen</i>) 4 000 € Achats matières et fournitures 600 €	Département du Nord – Développement culturel 1 380 € Département du Nord – AIL 2019 Canton de Sin le Noble 300 € Fonds propres 500 € Sponsors 2 370 € Ressources propres 50 €
TOTAL 4 600 €	TOTAL 4 600 €
Montant proposé : 1 380 € (soit 30% du montant du projet)	

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292064-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Convention de labellisation "Terre de

Jeux 2024" en faveur du Département du Nord.

Vu le rapport DSC/2020/64

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de labellisation "Terre de Jeux 2024" entre le Département et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, jointe au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 09.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292063-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Attribution de subventions aux organisateurs de manifestations sportives et de bourses

départementales en faveur des sportifs nordistes de haut niveau.

Vu le rapport DSC/2020/25

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives une somme globale de 78 900 €, pour l'organisation de manifestations sportives, récapitulées dans le tableau ci-joint (annexe 2) ;
 - d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, pour un montant total de 15 300 €, repris dans le tableau ci-joint (annexe 4) ;
 - d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2020 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre le Département et les associations, dont le modèle est joint au rapport (annexe 5).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 09.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

FEDERATION	N°TIERS Gd ANGLE	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ^t	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date & Lieu de la manifestation	Caractère de la manif	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
FEDERATIONS OLYMPIQUES										
Athlétisme	303 799	Association Pédestre du Ravensberg Les 10 km du Ravensberg	Dunkerque	Monsieur Christophe BAF COP 630 route de Meteren 59270 BAILLEUL	le 9 février 2020 à Bailleul	national	1 000 €	34 800 €	2 000 €	1 500 €
Athlétisme	419 350	Association du Marathon de Dunkerque Semi-Marathon du Carnaval	Dunkerque	Monsieur Francis FIOLET 380 rue de Leffrinckoucke 59240 DUNKERQUE	le 29 mars 2020 à Dunkerque	national	3 000 €	46 875 €	3 000 €	3 000 €
Athlétisme	426 992	Association des Clubs Sportifs Lommois (ACSL) Quand Lomme Court	Lille	Monsieur Christian MONTAY 475 rue du Blez 59193 ERQUINGHEM-LYS	le 13 avril 2020 à Lomme	masse interrégionale	1 000 € AIL	23 700 €	1 200 €	1 200 €
Athlétisme	604 645	Ligue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France La Route du Louvre 2020	Lille	Monsieur Philippe LAMBLIN Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	le 10 mai 2020	National	7 000 €	640 000 €	10 000 €	7 000 €
Aviron	136 360	Gravelines Union Sportive Aviron Championnat de France Elite Seniors d'Aviron	Dunkerque	Monsieur Jacques DECRIEM 4E rue du Moulin 59820 GRAVELINES	du 25 au 27 septembre 2020 à Gravelines	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	316 000 €	10 000 €	6 000 €
Basket-Ball	492 477	Sporting Club Basket Bourbourg Mondial Mini-Basket	Dunkerque	Monsieur Didier HUBERT 25 rue Samuel Morse 59820 GRAVELINES	les 11, 12 & 13 avril 2020 à Bourbourg	masse interrégionale	1 500 €	41 050 €	1 500 €	1 500 €
Basket-Ball	440 158	Basket Féminin Escaudain Porte du Hainaut 1er Tournoi International Féminin U17 Philippe Ceravolo	Valenciennes	Monsieur Vincent DE GRES 367 Avenue Jules Guesde 59124 ESCAUDAIN	du 11 au 13 avril 2020 à Escaudain	International	1ère édition	31 150 €	3 250 €	1 500 €
Cyclisme (Cyclotourisme)	332 617	Actions Vélo Ch'ti Bike Tour	Lille	Madame Muriel SOENEN 3 allée de la prairie 59320 RADINGHEM-EN-WEPPES	les 29 et 30 août 2020 à Armentières et Olhain	masse interrégionale	15 000 €	335 000 €	15 000 €	15 000 €

Equitation	489 586	Société Hippique de Maubeuge Jumping international de Maubeuge Concours de sauts d'obstacles * et ***	Avesnes	Monsieur Philippe LORBAN 155 avenue de Ferrière 59131 ROUSIES	du 30 avril au 3 mai 2020 à Maubeuge	International	18 000 €	556 450 €	20 000 €	18 000 €
Escrime (Fleuret)	425 621	Club des Escrimeurs de Fâches-Thumesnil Circuit international Vétéran au Fleuret	Lille	Monsieur Denis CASSORET 40 rue Chrétien Lantoiné 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY	le 2 février 2020 à Fâches- Thumesnil	International	épreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	7 000 €	3 000 €	1 400 €
Escrime (Sabre)	425 621	Club des Escrimeurs de Fâches-Thumesnil Championnat de France de Sabre senior féminin et masculin	Lille	Monsieur Denis CASSORET 40 rue Chrétien Lantoiné 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY	du 18 au 19 avril 2020 à Fâches-Thumesnil	national	épreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	54 500 €	7 000 €	2 000 €
Football	154 437	Olympique Marcquois Football Tournoi U10 "Bernard Nayet"	Lille	Monsieur Francis DESBUQUOIT 41/02 rue Saint Eupéry 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE	le 5 janvier 2020 à Marcq-en Baroeul	national	épreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	5 000 €	1 200 €	1 000 €
Hockey	2 801	Lille Université Club - LUC EuroLUC Super Vétéran	Lille	Monsieur Philippe CAUCHETEUX 99 rue Massena 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	du 13 au 15 mars 2020 à Ronchin	International	1 000 €	11 500 €	1 500 €	1 000 €
Judo	600 492	Alliance Judo 59 Tournoi de la ville de Maubeuge, catégories U15 et U 18 (minimes, cadets)	Avesnes	Monsieur Eric LYBRECHT rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE-LA-GRANDE	les 1er et 2 février 2020 à Maubeuge	national	1 000 €	8 700 €	1 000 €	1 000 €
Judo	303 200	Judo Club de Sainghin-en-Mélançois 28ème Tournoi international par équipes Christophe Maquet	Lille	Monsieur Frédéric MAQUET Complexe sportif - rue du stade 59262 SAINGHIN-EN-MELANCOIS	le 9 mai 2020 à Sainghin-en- Mélançois	national	1 000 €	16 000 €	1 500 €	1 000 €
Rugby	313 418	Lille Métropole Rugby Club Villeneuvis 25ème édition du Tournoi des Vieilles Grôles	Lille	Monsieur Geoffrey BREMENT 40 rue de la Croix 59242 GENECH	le 4 avril 2020 à Villeneuve d'Ascq	masse interrégionale	2 500 € (2018)	19 350 €	4 000 €	2 500 €
Sports de Glace	626 779	Skate Hainaut Valenciennes Club Finale du Championnat de France N2	Valenciennes	Monsieur Cyril BISIAUX Maison des Associations 84 Rue du Faubourg de Paris 59300 VALENCIENNES	les 7 & 8 mars 2020 à Marly	national	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	56 000 €	5 000 €	2 500 €
Tennis	412 146	Tennis Club Lillois Lille Métropole 30ème Tournoi des Jeunes (pré-qualificatif au Tournoi International des Petits As à Tarbes)	Lille	Monsieur Antoine SUEUR 22 rue du Mai Assis 59000 LILLE	du 7 décembre 2019 au 5 janvier 2020 à Lille	national	1 500 € (2018)	15 400 €	1 500 €	1 500 €
Tennis	621 264	Ligue des Hauts de France de Tennis Tournoi des Hauts de France Jeunes de moins de 14 ans	Lille	Monsieur Patrice BRULEZ 93 rue du Fort CS 21015 59701 MARCQ-EN-BAROEUL	du 11 au 18 janvier 2020 à Marcq-en-Baroeul	International	1ère édition	57 110 €	8 000 €	2 500 €
Tennis	602 517	Tennis Squash Badminton Valenciennes 2ème Open de Paratennis	Valenciennes	Monsieur Sylvain DELBOVE Président de la Section Tennis 2 Avenue Charles de Gaulle 59880 SAINT-SAULVE	du 28 février au 1er mars 2020 à Valenciennes	National	1 000 €	18 755 €	1 000 €	1 000 €

Tennis	602 517	Tennis Squash Badminton Valenciennes 41ème Open International de Tennis	Valenciennes	Monsieur Sylvain DELBOVE Président de la Section Tennis 2 Avenue Charles de Gaulle 59880 SAINT-SAULVE	du 11 mars au 5 avril 2020 à Valenciennes	International	3 800 €	59 190 €	3 800 €	3 800 €
Tennis de table	617 816	Lille Métropole Tennis de Table 4ème édition de l'Open de Lille	Lille	Monsieur Michaël PACCOU 197 rue d'Artois 59000 LILLE	les 11 et 12 janvier 2020 à Lille	national	2 000 €	65 000 €	2 000 €	2 000 €
FEDERATIONS NON OLYMPIQUES										
Squash	602 517	Tennis Squash Badminton Valenciennes Open National Masculin de Squash	Valenciennes	Monsieur Denis LECOCCQ Président de la Section Squash 23 Avenue Carnot 59300 VALENCIENNES	du 27 au 29 mars 2020 à Valenciennes	national	1 000 €	12 955 €	1 000 €	1 000 €
									TOTAL	78 900 €

DEMANDES DE BOURSES DEPARTEMENTALES SPORTIFS HAUT NIVEAU

RATTRAPAGE ANNEE 2019

Fédération Discipline	N°TIERS G ANGLE	Genre	Nom	Prénom	Inscription sur la liste du Ministère des Sports français (catégorie)	Attestation amateur signée	Licence auprès d'un club nordiste	Aide attribuée l'année précédente	Aide proposée
FF Hockey (gazon)	tiers 618 121 + tiers viré 617 434 Mme ASSOIGNON Aline	Monsieur	ASSOIGNON	Thomas	Espoir	oui	Lille Métropole Hockey Club 59130 LAMBERSART	400 €	400 €
FF Hockey sur Glace	446 326	Madame	CUASNET	Amandine	Senior	oui	Hockey sur Glace Dunkerque 59140 DUNKERQUE	1 300 €	1 300 €
FF Tir (Carabine)	Tiers viré 174 957 M.Fievet Emmanuel	Madame	FIEVET	Margaux	Espoir	oui	Club de Tir Sportif de Boussois 59290 WASQUEHAL	400 €	400 €
FF Rugby	626 631	Madame	JACQUOT	Lorette	Espoir	oui	Lille Métropole Rugby Club Villeneuve d'Ascq 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	400 €
FF Athlétisme	625 831	Madame	SIERACKI	Margaux	Espoir	oui	Villeneuve d'Ascq Fretin Athlétisme 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	400 €
FF Rugby	625 833	Madame	SOLOCH	Milena	Senior	oui	Lille Métropole Rugby Club Villeneuve d'Ascq 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	1 300 €
Année 2020									
FF Cyclisme (Piste)	620 606 + tiers viré 620 603 M. BRACKE Alain	Monsieur	BRACKE	Théo	Espoir	oui	Vélo Club de Roubaix Lille Métropole 59100 ROUBAIX	400 €	400 €
FF Athlétisme (disciplines olympiques)	Tiers viré Mme DUYNLAEGER Sabine 621 798	Madame	BRETON-DUYNLAEGER	Marine	Relève	oui	Union Sportive Tourquennoise 59200 TOURCOING	400 €	1 000 €
FF Escrime	626 828	Monsieur	CHOTIN	Titouan	Relève	oui	Cercle d'Escrime de Douai 59500 DOUAI	400 €	1 000 €
FF Tir (Carabine)	618 325	Monsieur	DUTENDAS	Dimitri	Relève	oui	La Madeleinoise Tir 59110 LA MADELEINE	1 000 €	1 000 €
FF Bowling	627 170	Monsieur	FRANCO	Enzo	Senior	oui	Strike 59 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	1 300 €

FF Athlétisme	627 116	Madame	GALET	Chloé	Espoir	oui	Club Athlétique Fourmisien 59610 FOURMIES	0 €	400 €
FF Cyclisme (Piste)	627 003	Monsieur	GOURGUECHON	Matthieu	Espoir	oui	Olympique Grande Synthé 59430 FORT-MARDYCK	0 €	400 €
FF Lutte	615 738 + Tiers viré 615 517 Mme YAHIAOUI HAMAMA Louisa	Monsieur	HAMAMA	Sofiane	Espoir	oui	Lutteur Club Tourcoing 59200 TOURCOING	400 €	400 €
FF Basket-Ball	627 112 Mme JACQUES SZABO Melinda	Monsieur	JACQUES	Wilson Marie	Relève	oui	AS Cail Denain Voltaire Porte du Hainaut 59220 DENAIN	0 €	1 000 €
FF Lutte	626 552 M. LANDOUZY Laurent	Monsieur	LANDOUZY	Allan	Espoir	oui	Club de Lutte Escoutpontois 59278 ESCAUTPONT	0 €	400 €
FF Athlétisme	618 474	Madame	LEDUC	Camille	Relève	oui	Athlétic Club Cambrai 59400 CAMBRAI	1 000 €	1 000 €
FF Tennis	627 031 M. LESTIR Jérôme	Monsieur	LESTIR	Loan	Relève	oui	La Raquette de Villeneuve d'Ascq 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	1 000 €
FF Athlétisme	Tiers 626 794	Madame	REGULIER	Leisy	Relève	oui	U.S Tourcoing 59200 TOURCOING	0 €	1 000 €
FF Cyclisme (Piste)	620708 + tiers viré 620704 M. TRENTESAUX Stéphane	Monsieur	TRENTESAUX	Baptiste	Espoir	oui	Vélo Club de Roubaix Lille Métropole 59100 ROUBAIX	400 €	400 €
FF Hockey (gazon)	627 110 M. VIET Benjamin	Monsieur	VIET	Baptiste	Espoir	oui	Lille Métropole Hockey Club 59130 LAMBERSART	0 €	400 €
TOTAL									15 300 €

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292074-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Trajectoire Voirie 2016-2020 - Voie nouvelle - Contournement ouest de Caudry - Communes de

Caudry, Fontaine-au-Pire et Beauvois-en-Cambrésis - Approbation du partenariat financier avec la Commune de Caudry et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour la réalisation du projet.

Vu le rapport DV/2020/29

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les règles de financement de l'opération du contournement ouest de Caudry, sur le territoire des communes de Caudry, Fontaine-au-Pire et Beauvois-en-Cambrésis, pour la section comprise entre le giratoire de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat et la RD 643, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et la Commune de Caudry, pour un montant estimé à 9,6 M € TTC ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport, à passer avec la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et la Commune de Caudry, fixant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des travaux.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 11.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292072-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Trajectoire Voirie 2016 - 2020 - Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur

une treizième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal

Vu le rapport DV/2020/32

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les règles de financement du projet de renforcement et d'élargissement de la chaussée de la RD 1 dite Route des Planches en lien avec l'aménagement des accès à l'entreprise DK Trucks sur le territoire de la commune de Craywick, à mener en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat correspondante, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et leurs éventuels avenants, pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 12.

Mesdames ARLABOSSE et MARCHYLLIE sont respectivement Vice-Présidente et Conseillère communautaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral (CUDGL). En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur WAYMEL avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Monsieur GADAUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292073-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Transfert du domaine public départemental dans le domaine public des communes de

Steenvoorde et de Terdeghem de plusieurs sections des RD 18, 947 et 948.

Vu le rapport DV/2020/28

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, après remise en état, du domaine public départemental dans le domaine public communal de la Commune de Steenvoorde de la section de la RD 18, comprise entre les PR 11+0431 et 12+0000 et de la section de la RD 947, comprise entre les PR 25+0057 et 25+0581, et le transfert sans remise en état de la section de la RD 947 en demi-chaussée, comprise entre les PR 24+0655 et 25+0057 et de la section de la RD 948, comprise entre les PR 5+0816 et 7+0134 ; en application de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui permet le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'approuver le transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal de la Commune de Terdeghem de la section de la RD 947 en demi-chaussée, comprise entre les 24+0655 et 25+0057, en application de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permettant le transfert sans déclassement dès lors que bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec les Communes de Steenvoorde et Terdeghem et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 12.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292107-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, François-Xavier CADART donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou en gestion

départementale.

Vu le rapport DRE/2020/23

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les principes de gestion écologique par pâturage définis dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition pour la gestion écologique par pâturage, dont le modèle est joint au rapport (annexe 1) pour les terrains repris dans le tableau joint au rapport (annexe 2) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat spécifique, dont les modèles sont joints au rapport, entre le Département du Nord et le Conservatoire d'Espaces Naturels, pour la gestion des sites de la Hachette à Maroilles (annexe 3) et des Prairies de Baives (annexe 4).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 13.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Monsieur DECAGNY (porteur du pouvoir de Monsieur CADART), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur CAUCHE. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Monsieur CADART pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292108-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, François-Xavier CADART.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Appel à projets "les Rendez-vous Nature 2020".

Vu le rapport DRE/2020/22

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions aux organismes et associations retenus dans le cadre de l'appel à projets « les Rendez-vous Nature 2020 », pour leurs animations découverte nature, récapitulées dans les tableaux ci-joints ;
 - d'imputer la dépense correspondante soit 17 920 €, sur les crédits inscrits au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 15.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER est membre de droit de l'assemblée générale du Centre régional de Phytosociologie, Conservatoire botanique de Bailleul et membre du conseil d'administration de l'Ecomusée de l'Avesnois.

Madame VARLET est membre de droit de l'assemblée générale du Centre régional de Phytosociologie, Conservatoire botanique de Bailleul.

Madame DEZITTER est Vice-Présidente de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

Monsieur MONNET est membre du conseil d'administration de l'Office de tourisme Pévèle Carembault.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CHASSAING et Monsieur WILMOTTE avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MONNET et Madame DEZITTER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame DEVOS (membre du conseil d'administration de l'Ecomusée de l'Avesnois) et Monsieur VALOIS (membre de droit de l'assemblée générale du Centre régional de Phytosociologie, Conservatoire botanique de Bailleul) avaient donné pouvoir respectivement à Madame CIETERS et Monsieur DETAVERNIER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Appel à projets "les Rendez-vous Nature 2020 "

	Porteurs de projets bénéficiaires	Nombre de projets	Intitulé des projets	Nombre d'animations par projet	Participation forfaitaire	Montant de la subvention sollicitée
1	CENH (Centre d'Education Nature du Houtland) - Wormhout	1	Faire les bons choix pour la nature	4	70 €	280 €
2	Association AAPPMA La Sentinelle - Gravelines	4	Protection des amphibiens et de la biodiversité Sensibilisation et protection de la faune marine Dégradation des déchets déposés par la mer La gestion différenciée	3 1 1 1	70 €	420 €
3	ADEELI - CPIE Flandre Maritime	1	Tous, avec et pour la nature !	19	70 €	1 330 €
4	Association Nature et Vie - Thumeries	2	Sorties Ornithologiques Les Arbres du bois des 5 Tailles	9 1	70 €	700 €
5	Maison de l'Environnement de Dunkerque	1	De la connaissance à l'action !	6	70 €	420 €
6	Nord Nature Environnement - Lille	1	Connaître pour mieux aider la faune	2	70 €	140 €
7	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON)	1	Découverte de l'avifaune sur les Espaces Naturels du Nord	10	70 €	700 €
8	Groupe Etude Nature - Cartignies	1	Une forêt dans mon jardin	13	70 €	910 €
9	Le Jardin Voyageur - Brouette du Jardinier - Houplin Ancoisne	1	Découverte de la flore de 2 écosystèmes : le bois et le marais	3	70 €	210 €
10	Centre Régional Phytosociologie - Conservatoire Botanique National de Bailleul	1	Va prendre tes leçons dans la nature !	6	70 €	420 €
11	Les Amis du Musée Marguerite Yourcenar - St Jans Cappel	1	20 ans d'amitié sur le sentier des jacinthes	8	70 €	560 €

Porteurs de projets bénéficiaires	Nombre de projets	Intitulé des projets	Nombre d'animations par projet	Participation forfaitaire	Montant de la subvention sollicitée
12 Association la Chaîne des Terrils - Loos en Gohelle	1	« Coups d'pouce sur les terrils : entre terrils, villes et jardins, il n'y a qu'un pas »	6	70 €	420 €
13 ESAT BOL VERT - Sains-du-Nord	1	Découverte de l'Avesnois au travers de ses milieux naturels	5	70 €	350 €
14 Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Association Locale Nord - Lille	5	Mise en lumière de la biodiversité d'un milieu naturel	1		
		Comprendre le comportement d'un animal (marais de la Marque)	1		
		Liens entre l'Homme et la Nature	1	70 €	350 €
		Comprendre le comportement d'un animal (abbaye de Vaucelles)	1		
		Comprendre le mode de vie d'un animal pour l'accueillir au jardin	1		
15 Ecomusée de l'avesnois - Fourmies	2	Aidons la Nature (période estivale et hivernale)	2	70 €	280 €
		Verre Nature	2		
16 Association GOELAND - Dunkerque	1	Les oiseaux: migrateurs, hivernants ou sédentaires	7	70 €	490 €
17 Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Le Quesnoy	5	Coup de pouce à la nature : chantier aménagement (circuit bocager de Pommereuil)	2		
		Coup de pouce à la nature : nature propre	1		
		Animation spéciale enfant : découverte initiation	2	70 €	630 €
		Coup de pouce à la nature : chantier aménagement (circuit du Moulin)	2		
		Coup de pouce à la nature : éradiquer une espèce invasive	2		
18 Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	1	L'Avesnois par monts et par vaux	20	70 €	1 400 €
19 ADEPSE (Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escaut)	2	Le site de nature d'Amaury : découvertes multiples	6		
		La forêt par le bout de la lorgnette	7	70 €	910 €
20 Office de Tourisme d'Armentières	1	Les 4 saisons de la Nature	6	70 €	420 €
21 Association Yser Houck	1	La Flandre, un territoire aux multiples influences	6	70 €	420 €
22 Association départementale des Francas du Nord - Sains-du-Nord	1	L'Avesnois dans toute sa splendeur	21	70 €	1 470 €
23 EEDF - Base de plein air nature de Mor-becq	1	Partons à la découverte des petites bêtes qui se cachent dans la nature	2	70 €	140 €
24 Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature - Leers	1	Nature à Leers	11	70 €	770 €

	Porteurs de projets bénéficiaires	Nombre de projets	Intitulé des projets	Nombre d'animations par projet	Participation forfaitaire	Montant de la subvention sollicitée
25	Comité départemental Nord de la randonnée pédestre - Villeneuve d'Ascq	1	Rando Nature	3	70 €	210 €
26	Les Jardins du Cygne - Arnèke	10	Sensibiliser le public sur la disparition des oiseaux de nos campagnes Faire prendre conscience de la richesse qui nous entoure Apporter les connaissances sur les multiples services rendus par les auxiliaires et rendre nos territoires plus accueillants Apporter des connaissances sur les papillons Changer les regards sur les espèces qui n'ont pas une bonne image auprès du public pour modifier les comportements à leur rencontre Sensibiliser les citoyens au rôle important des auxiliaires au jardin Rendre plus populaire les escargots et autres mollusques Faire prendre conscience du rôle des mares pour la biodiversité Apporter des connaissances sur le monde délicat des champignons Fédérer un public autour de la restauration du bocage flamand	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	70 €	700 €
27	Musée des Bois jolis - Fellerries	1	Des savoir -faire à partager au sein de la nature	3	70 €	210 €
28	Les amis des oiseaux de Nomain	3	Les oiseaux des bois Les insectes du marais Les oiseaux en migration	1 1 1	70 €	210 €
29	Association Takoda - Lille	1	Au rythme de la nature !	4	70 €	280 €
30	Elfe vagabonde - Ronchin	3	Dans la peau d'un oiseau Les arbres Des cadeaux nature	1 1 1	70 €	210 €
31	Office de Tourisme Sambre Avesnois	5	Les sens en éveil Sport et Nature Artiste de la nature Découverte du bocage Avesnois Les milieux humides	2 2 2 2 1	70 €	630 €
32	Office de Tourisme Pévèle Carembault	1	Rando/Famille, baladez-vous en famille le dimanche après-midi	1	70 €	70 €

	Porteurs de projets bénéficiaires	Nombre de projets	Intitulé des projets	Nombre d'animations par projet	Participation forfaitaire	Montant de la subvention sollicitée	
33	La Maison du bocage et le jardin botanique - Sains-du-nord	6	Haies du bocage	1			
			Fleurs sauvages du bocage	1			
			L'eau, dans le bocage et les jardins	1		70 €	490 €
			Découverte des insectes	2			
			Découverte des insectes spécial enfants	1			
			Découverte des baies du bocage	1			
34	Office de Tourisme du Sud Avesnois	3	Redécouvrons la nature grâce à nos sens	4			
			Prenons de la hauteur au pays des Monts et de la Pierre Bleue	2	70 €	560 €	
			Amusons-nous autour de la nature et du patrimoine	2			
35	Office de Tourisme du Cœur de l'Ostrevent - Trésorerie de Somain	1	Coup de pouce à la nature "Tous engagés"	3	70 €	210 €	
	TOTAL PROJETS	73		256		17 920 €	

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292060-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 11 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, François-Xavier CADART.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : Soutien à l'ingénierie portée par les territoires.

Vu le rapport DAT/2020/15

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2019, pour un montant total de 74 800 € aux collectivités dans le cadre de l'ingénierie financées pour la mise en œuvre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », sur la base du bilan figurant dans le tableau ci-joint (annexe 1) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 16.

Monsieur CAUCHE est Conseiller métropolitain délégué de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Mesdames LEYS et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs HOUSSIN, MANIER, PICK et PLOUY sont Conseillers métropolitains de la MEL.

Monsieur POIRET est Président de Douaisis Agglo, Mesdames LUCAS et SANCHEZ sont Conseillères communautaires de cette intercommunalité.

Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Monsieur BAUDOUX est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Madame ZAWIEJA-DENIZON est Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

Monsieur FICHEUX est membre du Comité syndical du Syndicat mixte Flandre et Lys.

Madame ARLABOSSE est Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral (CUDGL), Madame MARCHYLLIE est Conseillère communautaire de cette intercommunalité.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames BREDA, DESCAMPS-MARQUILLY, LECHNER et QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI, ainsi que Messieurs CABAYE, CHRISTOPHE, DECAGNY, GOSSET, VERFAILLIE et WAYMEL avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BAUDOUX, Mesdames LEYS et STANIEC-WAVRANT, Messieurs POIRET, FICHEUX, PICK et CAUCHE, Madame SANCHEZ, Monsieur HOUSSIN et Madame ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (Conseillère communautaire de la CAVM), DUHAMEL (Vice-Présidente de la CAVM), MANNARINO (Conseillère communautaire de la CAVM) et TONNERRE (Conseillère métropolitaine de la MEL), ainsi que Messieurs DASSONVILLE (Conseiller métropolitain délégué de la MEL), DECAGNY (Vice-Président de la CAMVS), DRIEUX (Membre du bureau du Syndicat mixte du Pays de Cambrésis), VERFAILLIE (Conseiller communautaire de la CAVM), WAYMEL (Conseiller métropolitain de la MEL) et ZAREMBA (Conseiller communautaire de la CAVM), avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames LEYS et BOISSEAUX, Monsieur DUSART, Madame FREMAUX, Messieurs HIRAUX, CAUCHE, BRICOUT et HOUSSIN, Madame ARLABOSSE et Monsieur HENNO. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 34. Ils étaient porteurs d'au moins 15 pouvoirs.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ANNEXE 1

**Bilan de l'accompagnement du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité »
pour l'année 2019 (hors territoires dits « diffus »)**

EPCI	Nombre de demandes déposées	Montant "prime de base" (200 €)	Montant "prime Lutte contre l'Habitat Indigne" (200 €)	Montant "Diagnostic Performance Energétique" (200 €)	Montant total des primes versées
MEL	125	25 000 €	2 600 €	1 400 €	29 000 €
Pays du Cambrésis	18	3 600 €	0 €	0 €	3 600 €
Douaisis Agglo	21	4 200 €	200 €	0 €	4 400 €
CCCO	23	4 600 €	0 €	0 €	4 600 €
CAMVS	74	14 800 €	1 200 €	400 €	16 400 €
CAPH	27	5 400 €	600 €	200 €	6 200 €
CAVM	20	4 000 €	200 €	200 €	4 400 €
Pays Flandre et Lys	12	2 400 €	200 €	0 €	2 600 €
CUD	17	3 400 €	200 €	0 €	3 600 €
TOTAL	337	67 400 €	5 200 €	2 200 €	74 800 €

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292488-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le 17 février 2020

Notifié le 11 février 2020

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, François-Xavier CADART.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : Dispositifs Nord Equipement Habitat Solidarité et J'Amén'Age 59 : demandes des aides des particuliers.

Vu le rapport DAT/2020/15

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité, les subventions pour le financement des 23 demandes de particuliers, sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 129 757,55 €, dont le tableau est ci-joint (annexe 2) ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020 ;
 - d'attribuer, dans le cadre du dispositif J'Amén'Age 59, les subventions pour le financement des 13 demandes de particuliers, sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 49 333,16 €, dont le tableau est ci-joint (annexe 3) ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 16.

Pour la présente délibération, 41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Madame FAHEM et Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur DRIEUX pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200203-292058-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 17 février 2020

Affiché le

Suite à la convocation en date du 20 janvier 2020
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 03 FÉVRIER 2020

Sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Max-André PICK, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Mickaël HIRAUX, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Annie LEYS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Didier DRIEUX donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Christian POIRET, Marie TONNERRE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Patrick VALOIS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Anne VANPEENE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Fabrice ZAREMBA donne pouvoir à Olivier HENNO.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Doriane BECUE, François-Xavier CADART.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Isabelle CHOAIN, Joëlle COTTENYE, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Michel LEFEBVRE, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Roger VICOT.

OBJET : Politique de la Ville : autorisation à signer les Protocoles d'Engagements Renforcés et

Réciproques de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA - Fourmies) et de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM - Le Quesnoy).

Vu le rapport DAT/2020/17

Vu l'avis en date du 27 janvier 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) 2020-2022, dont le modèle est joint au rapport, ainsi que tous les documents afférents ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » du Contrat de Ville de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA) - Fourmies 2020-2022, dont le modèle est joint au rapport, ainsi que tous les documents afférents ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » du Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) - Le Quesnoy 2020-2022, dont le modèle est joint au rapport, ainsi que tous les documents afférents.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 16.

41 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Madame FAHEM et Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur DRIEUX), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur DRIEUX pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Le texte intégral des délibérations publiées dans ce recueil
peut être consulté :

A la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Service Assemblées et contrôle de la légalité

Les Arcuriales,
Bâtiment D, 1^{er} étage, porte 438
45 rue de Tournai à Lille

Et

A l'Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory à Lille
- à l'accueil

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

- Accueil

Les Arcuriales

45 rue de Tournai

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
 - Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (Bâtiment D - 1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59000 LILLE
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.83.23

Achévé d'imprimer le 09/03/2020
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal